

* Moyens financiers et réforme territoriale

Les collectivités locales sont confrontées à deux séries de réformes qui menacent leur avenir

- Un étranglement financier sans précédent



- La mise en œuvre de regroupements autoritaires

Pourquoi et comment agir contre de telles orientations ?

* Les collectivités locales jouent un rôle social et économique indispensables

- Crèches, écoles, restauration scolaire, centres de loisirs et de vacances, équipements culturels et sociaux, centres sportifs, aides aux personnes âgées, actions sociales et de prévention, services de voirie, espaces verts, aménagements urbains, routes et transports, développement économique ...



La commune se trouve au plus près des besoins des habitants

- Les collectivités locales réalisent près de 75 % de l'investissement public, soit 40 milliards d'euros ! Soit 4 fois plus que l'État
- Elles comptabilisent 1 700 000 emplois
- Elles ont permis la création et le maintien de 850 000 emplois de la sphère privée
- Elles ont créé plus de 500 000 emplois en 10 ans

En 2011, le budget des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre atteint 219 milliards d'euros.

Le secteur communal totalise plus de la moitié de ces dépenses avec 122,5 milliards d'euros. Les budgets des départements et des régions s'élèvent respectivement à 69,6 et 27,2 milliards d'euros

* Elles sont pourtant la cible des gouvernements

De réformes en réformes

Pourtant, depuis plusieurs dizaines d'années, les réformes engagées par l'Etat envers les collectivités locales se sont traduites par des désengagements financiers.

Quelques exemples :

- ❖ Remaniements successifs puis suppression de la Taxe Professionnelle;
- ❖ Disparition progressive des subventions de l'Etat;
- ❖ Remaniements de la Dotation Globale de Fonctionnement (pourtant ancien impôt local, le VRTS) et à présent ponctions sans précédent dans cette ressource indispensable;
- ❖ Diminution de la Dotation de solidarité urbaine, du FCTVA etc....

De transferts de charges en transferts de charges

Dans le même temps, l'Etat a transféré aux collectivités locales de nombreuses charges. L'exemple des communes est édifiant.

Quelques exemples

- La CNRACL;
- Les normes;
- La défense incendie;
- Les dépenses sociales



- ✓ Le taux de cotisation employeur à la CNRACL est passé de 10,30% à 30,40 % en application de la compensation et de la surcompensation entre régimes de retraite

Des régimes de retraite excédentaires ont été mis en déficit à la suite des ponctions (au titre de la compensation et de la surcompensation) ; en 2002, la CNRACL devait encore emprunter, pourtant depuis 1994 un décret avait permis d'augmenter les cotisations payées par les collectivités locales et les hôpitaux de 18% !

Il sert à financer les retraites notamment des artisans et commerçants, des notaires, des marins pêcheurs....

Aucun autre employeur en France, en dehors des régions des départements, des communes et de leurs établissements publics, les organismes de logement social et les hôpitaux ne supporte un tel taux, hormis l'Etat pour ses fonctionnaires qui ne bénéficient pas d'un système par répartition !

- ✓ La défense contre l'incendie ou les catastrophes naturelles reposent en France sur... les départements et les communes.



- ✓ Les communes sont confrontées à l'application de milliers de règles transposées de l'Union Européenne sans aucun moyen supplémentaire, comme la mise en accessibilité des bâtiments, de la voirie, des transports etc..;

* Un acharnement qui s'amplifie aujourd'hui



« Lors de la réunion de son Comité directeur, l'AMF s'est alarmée des répercussions de la baisse drastique des concours financiers versés aux collectivités locales (**11 milliards**), annoncée sur la période 2015-2017 dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros. Ajoutée à la baisse de 1,5 milliard déjà appliquée en 2014, **la perte de ressources atteindra, en 2017, 12,5 Md€ par rapport à 2013, représentant une diminution de 30 % de la DGF, soit une perte nette en masse de 28 milliards cumulés sur la période 2013-2017 !**

Cette baisse constituera une diminution considérable des ressources des collectivités locales, bien supérieure à l'effort de l'Etat et de la protection sociale dont les dépenses augmenteront seulement moins vite que prévu. L'AMF dénonce cette différence injustifiée de traitement, la ponction prélevée sur les collectivités étant très supérieure à leur poids réel dans la dépense publique (20%) ».

Le Gouvernement justifie cette décision par la nécessité d'une participation des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public.

Or, contrairement au budget de la Nation, les collectivités locales ne créent aucun déficit public, puisque leurs budgets sont obligatoirement équilibrés.

obligatoirement équilibrés
budgets leurs budgets sont



* De faux motifs pour une vraie capitulation

La France est trop endettée et les caisses de l'Etat sont vides. Il faut donc que tout le monde participe à l'effort de redressement.

La lutte contre le chômage constitue une priorité pour le gouvernement
C'est ce qu'affirme le Gouvernement

Pour l'emploi ?

C'est ainsi que 45 milliards d'euros sont offerts aux entreprises.

Par exemple, au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi le groupe Eiffage, qui ne se porte pas trop mal, va toucher un chèque de 94 millions d'euros de l'État. Autre exemple, dans le secteur de la grande distribution, Carrefour empochera pour sa part un chèque de 125 millions d'euros ! Qui en verra la couleur ? Les salariés ou les actionnaires ?

Ce sont les communes qui vont financer une part de ces cadeaux aux entreprises.

Pourtant, depuis 1992, le coût de ces exonérations s'établit à 250 milliards d'euros ! Pour quel résultat ? Un taux de chômage record !

Les entreprises du CAC 40 cumulent près de 50 milliards d'euros de bénéfices en 2013



Pierre Gataz, président du Medef « nous avons toujours dit que nous ne pouvions pas fournir d'engagements chiffrés et juridiques (sur les créations d'emplois) ».

Pour réduire le déficit public ?

- **De grandes entreprises qui échappent au fisc**

Total a passé la barre des 10 milliards d'euros de bénéfices en 2010, et pas d'impôts grâce au... code des impôts : "bénéfice mondial consolidé, report illimité des pertes, intégration fiscale des gains et pertes des filiales françaises par la maison mère, déductibilité des intérêts, crédit impôt-recherche, etc..." ! Malgré un résultat net de 8,3 milliards d'euros en 2009, le groupe Total n'a rien versé au fisc français... en toute légalité.



Un collectif pour un audit citoyen de la dette publique vient de publier un rapport

Il en ressort que :

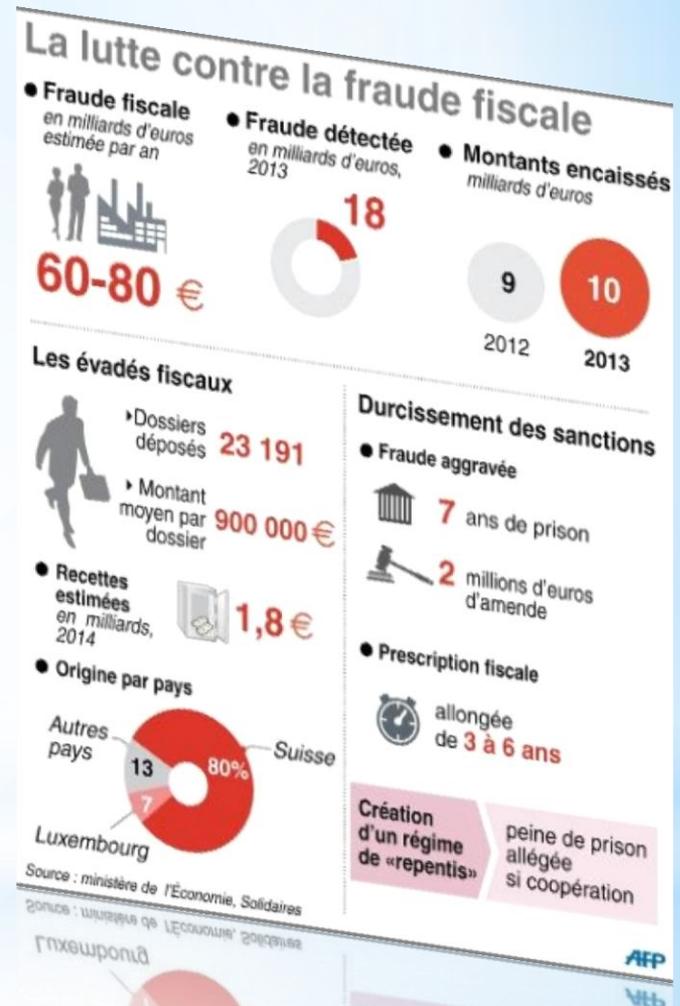
- **59% de la dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs**
- ✓ Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de Produit Intérieur Brut (soit 589 milliards €) à son niveau actuel.
- ✓ Si l'État, au lieu de se dépouiller lui-même, avait maintenu constante la part de ses recettes dans le PIB, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB (soit 488 milliards €) à son niveau actuel.



- Une fraude fiscale inégalée

Pour la seule Union européenne, la **perte annuelle de recette s'élèverait entre 1 000 milliards d'euros, selon le Parlement européen, et 2 000, selon la Commission.**

Si les gouvernements successifs avaient décidé de s'en prendre à la finance, il n'y aurait pas de déficit public



* Programmer la disparition progressive de la démocratie locale

Parallèlement aux mesures financières, le Gouvernement veut mener sans concertation et de manière autoritaire

- ❖ la suppression de la moitié des régions;
- ❖ La disparition des départements à l'horizon 2020;
- ❖ La suppression de la clause de compétence générale;
- ❖ le transfert des routes et des collèges des départements aux régions.
- ❖ L'instauration d'un seuil minimal de 20 000 habitants pour les intercommunalités. 1 507 communautés, soit près des trois quarts d'entre elles, n'atteignent pas ce seuil.

d'entre elles, n'atteignent pas ce seuil.
intercommunalités. 1 507 communautés, soit près des trois quarts
instauration d'un seuil minimal de 20 000 habitants pour les

* Pourquoi toutes ces mesures qui ne servent pas les intérêts des habitants ?

Ne faut-il pas remettre en cause toutes les dépenses sociales ?

Ne faut-il pas continuer à accréditer les fausses idées :

- qu'il y a trop de dépenses publiques;
- qu'il y a trop d'élus et qu'ils coûtent cher;
- Que les collectivités locales dépensent trop et mal;
- Que le regroupement est facteur d'économies et qu'il y a trop de structures (le millefeuille territorial) alors que les réformes n'ont rien simplifié mais au contraire ajouté des organismes comme les métropoles;

Ne faut-il pas transformer les collectivités en relais des orientations de l'Etat ? Eloigner les décisions des habitants devient alors un objectif

Ne faut-il pas, en application d'orientations européennes, transformer le paysage Français en grandes régions comme en Allemagne ?

- D'un côté des régions dynamiques qui drainent l'activité;
- De l'autre l'accompagnement de déserts économiques et sociaux

* Moyens financiers et autonomie communale, un socle qui conditionne l'avenir

De tous horizons, des voix s'élèvent contre cette tentative de coup de force contre les collectivités locales

Une majorité de Français se déclare contre la fusion des régions et la disparition de leur département

Partout peut se créer un rassemblement du refus

Les élus, les habitants peuvent ensemble construire des propositions alternatives pour préserver les services de proximité aux habitants, pour leur permettre de continuer à décider de l'aménagement et des équipements de leur commune, pour qu'elle dispose des moyens pour répondre aux besoins collectifs des habitants.

collectifs des habitants.

Moyens des communes et réforme territoriale, deux volets qui conditionnent l'avenir